



Rsa et économie sur compte bancaire

Par **Nath222**, le **24/05/2019** à **13:30**

Bonjour,

je suis depuis quelques mois au rsa et hébergée. Je touche 484 euros par mois de rsa.

Lors d'une discussion avec une personne au rsa, celle ci m'a dit qu'il fallait que je déclare à la caf mes économies sur mon compte bancaire et que le montant du rsa varie selon le montant des économies.

j'angoisse énormément car par étourderie, je n'ai pas déclaré l'argent que je possède sur mon compte bancaire.

J'ai 60 000 euros (héritage) , 30 000 sur un compte courant et 30 000 sur livret a et pel. Je vais le signaler à la caf mais je voudrais avoir des informations.

dois-je redonner toutes les sommes perçu, c'est à dire 6 mois de rsa

vais-je avoir une amende ?

vont ils me radier ?

Pourrais je toucher une petite partie deux rsa ?

Est ce que je risque quelque chose sur le plan pénal

je vous remercie de m'apporter des réponses

Par **Nath 222**, le **24/05/2019** à **17:47**

Et si je met tout sur mon compte courant, peut être que je n'airai Rien à déclarer ?

Par **janus2fr**, le **25/05/2019** à **09:07**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais une petite recherche permet de lire ceci :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24585>

[quote]

Capitaux placés (les biens non productifs de revenu réel sont considérés comme produisant fictivement un revenu annuel égal à 3 % de leur montant ; sont notamment visés les contrats d'assurance-vie qui procurent des revenus à échéance, mais ne sont pas concernés par le taux de 3 % les livrets A qui procurent annuellement des capitaux. Vous devez seulement déclarer les intérêts annuellement perçus. S'agissant des sommes figurant sur les comptes courants, elles ne sont pas retenues dans le calcul du RSA)

[/quote]

Par **youris**, le **25/05/2019 à 10:09**

bonjour,

comme indiqué par le lien donné par janus, vous devez toutes vos ressources.

vous risquez d'avoir à rembourser les sommes éventuellement versées à tort.

salutations